

Dijon, 24 décembre 1895

Mon bien cher ami,

Je ne suis pas moins étonné que vous de nous sentir déjà tout près de ce tournant de la vie qui est la fin d'une année. Et peut-être en ai-je encore plus de raisons que vous-même. En ce moment de repos officiel, qui nous laisse le congé traditionnel de cette saison, ne compte guère pour nous cette fois, puisque nous sommes retenus par une attente dont l'existence m'effraie un peu, bien que j'y m'efforce d'exercer la pensée, de peur de me sentir paralysé par elle sans aucun profit. D'ailleurs, j'aurais bien mauvais goût à me plaindre. La tout se fait le mieux, et que peut-il de plus dans une vie qui n'est qu'une succession de

moments, et où le présent, resté en définitive,
la plus sûre de nos constatations?
Grâce à Dieu si ma femme n'est
pas des plus résistantes au point de
vue physique, elle est merveilleusement
douce sous le rapport du caractère
et d'une vue optimiste (comme vous
dites) de toutes choses: cette bonne
santé morale vaut bien l'autre, ou
du moins supplée à ce qui en
peut manquer. Et encore dois-je dire
pour être juste ~~de~~ reconnaissant envers
Dieu, que tout soit arrivé à un
parfait équilibre du corps et de l'esprit.

Avec cela, il faut compter que
notre fil à la patte nous sert
l'assurance de vous voir un peu
tout prochainement: et ceci rend
l'optimisme infiniment aisé! Nous
comptons donc tout à fait profiter de
votre visite à Dijon. Et ne pourriez-vous
pas nous venir pour un déjeuner ou
un dîner, ou les deux ensemble?

C'est me fait voir que ma femme
~~serait~~ enon debout la semaine prochaine.
Et si cela n'était pas, je serais toujours
là avec ma belle-mère (qui en nous
arrive ces jours prochains) pour vous
faire un accueil aussi cordial que
simple. Je fustochast une singulière
malchance, au travers de notre
optimisme, pour que le seul jour
que vous pourriez consacrer à Dijon,
fut, dans notre bonne, jour de
grande préoccupation. Et en tout
cas, si cela devait arriver, un
télégramme est bientôt lancé: je
crois donc que vous ne trouverez pas dans
cette ^{éventualité} excuse légitime pour n'être pas
des nôtres aussi complètement que
possible. Et j'espère que vous n'en
trouverez aucune.

Je dois remettre à votre notice
toutes les papiers que j'envoie vous
communiquer par, malgré la fête
de demain, qui ne me supprime rien,
je me trouve fort affairé, et surtout,

un peu empêché, j'en avoue, dans la
préparation de ce cours de droit international,
pour lequel, depuis que j'en ai commencé,
je me sens mieux qu'il jamais, insuffisant.
Mes préférences s'affinent très-
décidément (et c'est le seul résultat
utile de l'autre cours) pour le droit civil.
En ce moment, je me trouve, en dehors de
la leçon professionnelle un peu toujours
la même, attelé à quelques questions
pratiques, que le hasard m'a amenées. L'un
autant m'intéresse et me pique assez viv.
Car j'y touchais, si j'osais, l'occasion
de mettre en question, devant les magistrats,
l'opposition beaucoup trop tranchée et
trop systématique, à mon sens, que la
doctrine classique établit entre les droits
réels et les droits de créance. Il s'agit
de soutenir que certaines obligations, nées
de contrats, peuvent s'imposer à des
sous-acquiescés. J'avais pensé, d'abord,
me servir pour appuyer cette idée de votre
théorie de la cession de dette. Mais, en
fait, les éléments manquent pour l'introduire
dans l'espèce. Il faudrait donc s'appuyer
plus haut et battre quelque peu en brèche
les idées traditionnelles. Est-ce possible sans
procéder à une chose qui va heurter
d'épaules, de la part des praticiens? Et
Mais, je m'aperçois que je disague. Et
je vous en demande pardon, au nom du droit
civil à qui je le vois avec plaisir, mureté et
sûreté. Laissez-moi terminer par nos meilleurs
vœux, je puis dire, ceux de ma femme et
les miens pour Madame La Belle, pour tous les

et au
cours
de ce
cours
à qui
je
vous
en
demande
pardon
au
nom
du
droit
civil
à
qui
je
le
vois
avec
plaisir
mureté
et
sûreté
Laissez-moi
terminer
par
nos
meilleurs
vœux
je
puis
dire
ceux
de
ma
femme
et
les
miens
pour
Madame
La
Belle
pour
tous
les

73



Monsieur Raymond Salicrú,
Professeur agrégé à la Faculté de Droit,
rue de Re-aux-Clers 10 bis.

Paris.

